

[Text]

The Chairman: One short question.

Mr. Forrestall: With all due respect, my questions were answered. What I was getting at with respect to the community—a number of these people, for example, are going to be required to live off the base and live on the community. What happens to the language education of their children? What impact would this make on the town of Middleton or in the town of Kingston or in the surrounding areas? Or are we going to move people off the bases? These are the questions that are being fired this evening at meetings all over the Annapolis Valley.

I think there has been—perhaps ungrounded. I have no objection. We have our unilingual French unit within Maritime Command in the harbour. It has been there so long now that it is part of the scene. It is widely accepted and we have overcome, not without difficulty, the educational problems. But these are problems now facing small communities in an essentially rural area.

While the Minister says we have had undue blessings flow to us from Nova Scotia, there are many in Nova Scotia who would wonder aloud to themselves from time to time whether in fact they have been blessings or whether they have been curses. And this is just one of them. I will not go into any of the others, but there are several other areas. Perhaps the education one might be an example, Mr. Chairman, that the city has to deal with.

The Chairman: General Dextraze.

Gen Dextraze: Of course, as it is the aim of the Government of Canada to have more bilingualism in the country, it costs. But I do not visualize that there would be any problem regarding education over there. Should there be any cropping up, the same privileges will be given to the French-speaking as are given to the English-speaking in other parts of Canada, and the French-speaking in other parts of Canada also.

I do believe there is a fair number of French-speaking people around there, down in that corner. If there are not any—it is really not an argument to say there are not any...

Mr. Forrestall: I am not using it as an argument.

Gen Dextraze: I know, but we will face the problem as it presents itself, so that we can serve the people who are serving down there.

It should not really be a concern of the people of Annapolis Valley whether we have instituted a squadron over there of French-speaking personnel if the government and the department is prepared to look after their education as they should. I do not think it is a problem.

Mr. Forrestall: The problem is if you offer French to one group of children and you do not to another group of children. That is what the problem really is. I appreciate the tolerance...

[Interpretation]

Le président: Une très brève question.

M. Forrestall: Avec tout le respect que je vous dois, on a répondu à mes questions. Voici ce à quoi je voulais en venir au sujet de la communauté—bon nombre de ces personnes, par exemple, seront tenues de vivre à l'extérieur de la base et donc dans la communauté. Qu'advient-il de l'enseignement linguistique de leurs enfants? Quelles seront les répercussions d'une telle mesure sur les villages de Middleton ou de Kingston ou des régions avoisinantes? Ou alors, est-ce que ces personnes seront tenues de vivre à l'extérieur des bases? Ce sont là les questions que l'on pose ce soir même à des réunions tenues dans toute la vallée d'Annapolis.

Je crois qu'il y a eu—mais c'est peut-être injustifié. Je n'ai aucune objection. Il existe une unité unilingue francophone à l'intérieur du commandement maritime dans le port. Elle y est depuis tellement longtemps qu'elle fait partie intégrante du tout. Elle est bien acceptée et nous avons surmonté, non pas sans difficulté, les problèmes d'ordre éducatif. Mais il s'agit ici de problèmes auxquels font face de petites collectivités situées dans une région essentiellement rurale.

Bien que le ministre ait déclaré que la Nouvelle-Écosse ait été choyée, nombreux sont ceux qui, dans cette province, se demanderont, de temps en temps, si en fait il s'agissait bien là d'une bénédiction ou alors d'une malédiction. Et ce dont nous discutons ne représente qu'un des aspects de la chose. Sans aborder les autres, je dirai qu'il y en a plusieurs. Je pourrais peut-être citer l'exemple de l'éducation, monsieur le président, car c'est l'une des questions que la ville doit traiter.

Le président: Général Dextraze.

Le gen. Dextraze: Évidemment, puisque le gouvernement du Canada a pour but de répandre le bilinguisme au pays, il faut qu'il s'attende à en payer la note. Mais je n'entrevois aucun problème au sujet de l'éducation en Nouvelle-Écosse. S'il devait y en avoir, les mêmes privilèges seront accordés aux francophones de cette région qu'aux anglophones et aux francophones des autres parties du Canada.

Je crois savoir qu'un assez grand nombre de francophones vivent dans cette région. S'il n'y en a pas—quoique ce ne soit pas là un argument valable...

M. Forrestall: Je ne m'en sers pas comme d'un argument.

Le Gen Dextraze: Je sais, mais nous ferons face au problème au fur et à mesure qu'il se présentera, de sorte qu'il soit possible de desservir notre personnel affecté dans cette région.

Je ne vois vraiment pas pourquoi les habitants de la vallée d'Annapolis devraient s'inquiéter du fait que nous y ayons affecté un escadron francophone si le gouvernement et le ministère sont prêts à s'occuper de leur éducation comme il se doit. Pour ma part, il n'y a pas de problème à ce niveau.

M. Forrestall: Nous risquons d'éprouver des difficultés si nous offrons des cours de français à un groupe d'enfants et que nous le refusons à un autre. C'est réellement à ce niveau que se situe le problème. J'apprécie la tolérance...